

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2025

PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Alain BETANT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, Mme Amélie RATIGNIER, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET

Excusé : Mme Ghislaine PERROUD (pouvoir à Mme Mathilde BONNEAU), M. Benjamin MOUTET (pouvoir à M. Sébastien GRANDJEAN), M. Sylvain RABUT (pouvoir à Mme Karine SADOR), M. Maxime TRONCY (pouvoir à M. Alain BETANT)

Secrétaire de séance : Mme Francine KHEMDOUDI

~~~~~

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Convention Territoriale Globale de la CAF. Le conseil accepte.

**1- Approbation du compte rendu précédent :**

Le compte rendu de la séance du 14 Octobre 2025 est soumis à l'avis des présents.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- Produit des amendes de police 2024 (délibération n°2025-31) :**

La somme de 1 800 € est attribuée à la commune concernant la répartition du produit 2024 des amendes de police relatives à la sécurité routière. Une délibération actera l'acceptation de cette somme.

**3- Adhésion médecine statutaire et contrôle du CDG69 (délibération n°2025-32) :**

Le service de médecine statutaire et de contrôle est un service médico-administratif qui accompagne les collectivités adhérentes dans leur politique de contrôle médical et de limitation de l'absentéisme, grâce à leur connaissance des règles relatives à la maladie et l'inaptitude physique des agents territoriaux, mais également du statut de la fonction publique territoriale. Ce service est composé de médecins généralistes agréés.

C'est un service proposé par le CDG69, comme le service de médecine préventive.

Pour en bénéficier, il y a lieu de signer une convention. Cette dernière est valable pour un an et renouvelable annuellement par tacite reconduction et chaque visite fera l'objet d'une facturation à l'acte.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications, décide d'adhérer à ce service.

Une délibération est prise en ce sens.

#### **4- Adhésion Convention Territoriale Globale de la CAF (délibération n°2025-33) :**

L'objet de cette convention, qui avait été signée en 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et qui arrive à échéance le 31/12/2025, vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Les champs d'intervention de la CAF concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
- L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de signer cette convention.

#### **5- Rapport annuel 2024 sur les coûts et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés :**

Conformément à l'article L 2224-17-1 du CGT, ce rapport est présenté annuellement. Il comprend notamment :

- Les modalités de collecte (collecte des déchets ménagers et assimilés, tri des emballages et des papiers, collecte de bio-déchets).  
Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire.  
La collecte sélective est effectuée en apport volontaire pour la commune, tout comme le verre.
- Le programme local de prévention de la gestion des déchets ménagers et assimilés qui vise à planifier des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets
- La gestion et réparation des bacs roulants
- Des sites de compostages partagés ont été mis en place notamment à Cogny ce qui a permis de récolter au total 16,62 tonnes de biodéchets
- Des indicateurs économiques et financiers dont l'évolution des coûts de production des ordures ménagères et recyclables

Ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet de l'Agglomération.

#### **6- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :**

Ce rapport établi en application du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être présenté au conseil. Il comporte notamment :

- Le mode de gestion de ce service
- La tarification de l'eau et recettes du service
- Les indicateurs de performance et des indicateurs supplémentaires tels que les interruptions de service, délai d'ouverture des branchements...

Ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet de l'Agglomération.

#### **7- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif :**

Ce rapport est présenté conformément au Code Général des Collectivités Territoriales pour le compte de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Il présente notamment :

- Le territoire desservi
- Le nombre d'abonnés
- Les ouvrages d'épuration des eaux usées
- La tarification de l'assainissement et recettes du service
- Les indicateurs de performance
- Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Le plan de zonage d'assainissement a été annexé au dossier du PLUiH.

Ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet de l'Agglomération.

#### **8- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de présenter ce rapport pour le compte de la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Il présente notamment :

- L'estimation de la population desservie
- La tarification et recettes du service
- Le nombre de clients par commune
- Les perspectives pour 2025

Au 31 décembre 2024 sur l'ensemble des installations d'assainissement non collectif vérifiées sur le territoire de la Communauté d'agglomération gérée en régie, 19% d'entre elles ont un avis défavorable.

81 % des installations ont obtenu un avis favorable.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif pour Cogny est de 199.

L'Agglomération étudie la possibilité d'apporter une aide pour la mise en conformité des installations défavorables.

Ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet de l'Agglomération.

#### **9- Demande de subvention Amicale des Commerçants (délibération n°2025-34) :**

Un courrier a été reçu en mairie afin de solliciter une subvention de 400 € pour diverses manifestations (St Nicolas, Marché de Noël, Fête de la musique...).

M. Guy MONNET dit que c'est osé de demander cette subvention à l'heure où l'argent public est en diminution.

Le conseil municipal, avec 1 abstention, décide de verser les 400 € de subvention.

#### **10- Recensement de la population 2026 (délibération n°2025-35) :**

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Pour répondre aux besoins de ce recensement, la commune à désigner un coordonnateur communal et recruter deux agents recenseurs.

Chaque agent percevra un forfait versé en fonction du nombre de logements collectés et des frais kilométriques. Un forfait sera également versé à l'agent communal, coordonnateur communal.

L'Etat versera à la commune une dotation forfaitaire de 2 183 €

Les agents recenseurs recevront 70 € brut pour les 2 demi-journées de formation soit 6h00.

Monsieur le Maire propose de verser la rémunération suivante selon le district :

District 0014 : 313 logements : 1 252 € brut + 60 € d'indemnités kilométriques

District 0015 : 300 logements : 1 200 € brut + 60 € d'indemnités kilométriques

Coordonnateur communal : 370 € brut

Une délibération est prise en ce sens.

#### **11- Révision des tarifs communaux (délibération n°2025-36) :**

Chaque année, les tarifs communaux sont examinés et peuvent être révisés.

Voici les tarifs applicables au 01/01/2026 :

- ✓ Sou des Ecoles, Au Fil du Temps, les Assmat'y'bulles, le Comité des Fêtes et la Fête des Conscrits : gratuité totale

| Désignation                                                                                                        | Associations de Cogny | Habitants de Cogny | Hors habitants de Cogny |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|
| <b><u>Grande salle</u></b>                                                                                         |                       |                    |                         |
| Prix location (charges comprises)                                                                                  | 200,00 €              | 600,00 €           | 1 150,00 €              |
| Caution                                                                                                            | 500,00 €              | 2 000,00 €         | 2 000,00 €              |
| Journée supplémentaire (si remise des clés vendredi matin)                                                         | 60,00 €               | 60,00 €            | 60,00 €                 |
| <b><u>OPTIONS – Grande Salle</u></b>                                                                               |                       |                    |                         |
| Montage podium                                                                                                     | Gratuit               | 60,00 €            | 100,00 €                |
| Démontage de la cloison mobile (moitié)                                                                            | 30,00 €               | 40,00 €            | 50,00 €                 |
| Ou Démontage de la cloison mobile (entièbre)                                                                       | 60,00 €               | 70,00 €            | 100,00 €                |
| Démontage des cloisons (Local rangement matériel)                                                                  | 60,00 €               | 70,00 €            | 100,00 €                |
| Location tables rondes (12 tables)                                                                                 |                       | 4,00 € / table     | 8,00 € / table          |
| <b><u>Salle + Bar</u></b>                                                                                          |                       |                    |                         |
| <b>(uniquement aux habitants de la commune, sauf si la salle n'est pas louée 1 mois avant la date de location)</b> |                       |                    |                         |
| Prix location (charges comprises)                                                                                  | 90,00 €               | 300,00 €           | 500,00 €                |
| Caution                                                                                                            | 500,00 €              | 2 000,00 €         | 2 000,00 €              |
| <b><u>OPTIONS</u></b>                                                                                              |                       |                    |                         |
| Mange debout sans nappage (12 tables)                                                                              | Gratuit               | 3,00 € / table     | 6,00 € / table          |
| Mange debout avec nappage (12 tables)                                                                              |                       | 5,00 € / table     | 8,00 € / table          |
| Location de la salle pour vin d'honneur (utilisation courte)                                                       |                       | 150,00 €           | 250,00 €                |

### Salle ancienne cantine

- Réunion uniquement : mise à disposition gratuite
- Réunion avec utilisation de la cuisine : 50 €
- **Caution** : un chèque de 150 € est demandé à la réservation définitive.

### Cimetière

- Pour 15 ans : - concession de 2 m<sup>2</sup> : 300 €  
- concession de 4 m<sup>2</sup> : 600 €
- Columbarium : la case pour 15 ans : 300 €
- Cavurne : la case pour 15 ans : 300 €
  
- Jardin du Souvenir : mise à disposition de l'emplacement mais plaque à la charge de la famille : 20 € la plaque
- Concession Enfant de 1 m 20 x 1 m : pour 15 ans : 50 €

## Abonnements tennis :

|                 | Habitants de la commune | Extérieurs à la commune |
|-----------------|-------------------------|-------------------------|
| Carte familiale | 50€                     | 60€                     |

## Location tables (10), bancs (20) et chaises : caution 50€ (depuis 2009)

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants : 5€ la table (2,20mx0,70m) et 2€ le banc.  
Lot 80 chaises plastique : 50 € (1€ la chaise)

Friteuse : Location 15€ + caution 200€ (y compris pour les habitants mais utilisation sur place)

Grilles expositions (10) : 5€ la grille

Banderole Conscrits : 20 € (Honneur : anciens, 20 ans et à la classe en)

## Stands :

| Dimension    | Pour les habitants de la commune | Options Côtés et/ou Gouttières | Pour les associations communales | Caution à la réservation |
|--------------|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| 3 m x 3 m    | 40 €                             | 10 €                           | 25 €                             | 500 €                    |
| 4,50 m x 3 m | 45 €                             | 10 €                           | 25 €                             | 500 €                    |

### ❖ Restaurant scolaire :

Le prix du repas est fixé à 4,50€, 5,20€ pour les cantines exceptionnelles à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2025

### ❖ Garderies périscolaires :

Le Conseil décide de fixer la garderie du matin à 1€ et la garderie du soir à 1,50 € de 16h30 à 17h30 et 1,50 € de 17h30 à 18h30, 3€ pour les garderies exceptionnelles à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2025

## 12- Rapports des commissions communales :

### • Ressources humaines :

Une réunion va se tenir avant fin 2025 pour faire le point sur différents dossiers.

### • Environnement :

Concernant la protection des hirondelles et des chauves-souris : il est proposé de réinstaller le nid d'hirondelle qui était tombé à la résidence la Dîme en utilisant une nacelle louée avec d'autres communes.

Un atelier de conception de gîte à chauve-souris est proposé le 29 novembre et il se tiendra à Theizé. Une information détaillée figure sur Panneau Pocket.

Le 17 octobre, nous avons récolté le compost issu des composteurs collectifs. Deux gros sacs ont été collectés, destinés en priorité aux habitants du Verger et de la résidence du Lavoir. Le reste a été stocké pour mettre dans les jardinières et les massifs de la commune.

Mme Francine KHEMDOUDI informe également qu'elle est allée en formation, organisée par le CAUE sur « Le patrimoine arboré » qui a été très intéressante. Différents sujets ont été abordé notamment sur les aménagements, la taille, les méthodes de recensement des arbres sur l'espace public et même privé vu de la rue...

Une visite d'une pépinière à Chatillon Sur Chalaronne a eu lieu ainsi qu'une visite des aménagements réalisés dans la commune de St Georges de Reneins.

- Urbanisme : Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers suivants :

*Déclarations préalables en cours d'instruction pour :*

- Pose d'une pergola bioclimatique : « 460 Route de Font Moiroux du Haut »
- Transformation de 2 fenêtres : « 318 Route des Andrés »
- Crédit de 2 fenêtres et une baie vitrée : « 129 Rue Mont saint Guibert »

- Voirie et domaine public, travaux et sécurité :

M. Michel MORIN présente les travaux communaux et commente les photos concernant :

- Réparation sur la toiture du bâtiment Mairie/Ecole par l'entreprise Attila
- Récolte du compost le 17 Octobre dernier
- Travaux « Montée du Montessuis » par l'entreprise Thivent
- Travaux « Route du Morgan » par l'entreprise Thivent
- Remplacement des poteaux Enedis par l'entreprise Serpollet. Nous avons pu remarquer quelques conséquences défavorables suite aux travaux. L'entreprise a été contacté et remettra l'environnement des chantiers dans son état initial.

**13 - Informations diverses :**

**13-1 : Tiers Lieu Citoyen** : le bureau du tiers lieu citoyen a adressé un courrier à la commune en expliquant leurs difficultés de trésorerie liée à un nombre d'adhérents insuffisant. Bien que cette association bénéficie déjà d'une réduction de loyer de 300 € ils en demandent maintenant la gratuité. Une réflexion discussion s'est engagée et s'est terminée par un vote. Le conseil municipal, par une abstention, décide de faire la gratuité jusqu'à ce que les membres manquants soient trouvés dans la limite de 6 mois jusqu'à la date anniversaire soit 30 Avril 2026 (**délibération n°2025-37**).

M. Robert ARNAUD-COFFIN n'a pas confiance en l'avenir de cette structure et M. Guy MONNET parle d'échec. Ils s'interrogent sur la viabilité de cette structure.

**13-2 : Epicerie** : Depuis le dernier conseil municipal et compte tenu des propos tenus laissant penser que la commune n'était pas suffisamment active pour apporter une aide aux épiciers, Mme Francine KHEMDOUDI a fait un récapitulatif de toutes les actions entreprises depuis la rencontre avec les épiciers en juillet 2025. Ce récapitulatif a été adressé à tous les conseillers municipaux. Elle informe aujourd'hui que l'URSSAF a répondu concernant les charges et les possibilités de report.

Toujours suite au dernier conseil du 14 octobre où une commission communale a été créée. On peut regretter qu'elle n'est pas pu encore se réunir faute d'avoir au préalable rencontrer les épiciers afin de leur expliquer sa mise en place.

M. Guy MONNET dit qu'à l'époque il a averti qu'il fallait être vigilant par la suite avec ce commerce.

**13-3 : Versement taxe professionnelle** : le Conseil départemental, au titre de la répartition 2025 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, versera à la commune la somme de 1 631 €.

**13-4 : Cérémonie 11/11** : Monsieur le Maire annonce le déroulement de la cérémonie communautaire du 11 Novembre qui aura lieu cette année à Cogny. Certains membres du conseil municipal se sont portés volontaires à l'organisation de cette cérémonie.

**13-5 :** M. Robert ARNAUD-COFFIN fait part d'une traversée de route pour l'eau pluviale qui était trop prononcée « Montée de Lachanal ». L'Agglomération va adoucir la traversée. Il reparle également de la couleur de la façade de la Résidence Bataille qui est devenue trop blanche d'après lui alors que la couleur initiale était plus foncée. Monsieur le Maire sollicitera Alliade.

M. Robert ARNAUD-COFFIN parle également des bornes de tri sélectif. Monsieur le Maire explique, que suite à la vente du terrain où sont installés actuellement les bornes, le nouveau propriétaire ne les voulant plus sur son terrain, Monsieur le Maire a sollicité M. Robert ARNAUD-COFFIN, propriétaire du terrain voisin pour qu'elles puissent y être installées. M. BERTHONNECHE de l'Agglomération viendra sur le site afin de valider l'installation, et comme vu avec M. Robert ARNAUD-COFFIN la longueur du terrain sera mesurée pour une implantation tout en laissant la place au dépôt de gêne.

**13-6 :** Mme Mathilde BONNEAU demande où en est le projet des futurs travaux d'aménagement d'entrée de village. Monsieur le Maire répond qu'un point sera fait sur ce sujet au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 22h00



**PROCHAINE REUNION :**  
**MARDI 9 DECEMBRE A 19H30**